

Le trent du mois de Decembre de l'an mil sept
 Cent soixant sept est né et le jours suivant fut
 baptisé par moi pretre soussigné, jacque joseph
 mathias Desette, fils legitime de pierre tondelier
 de son stile et de marie therese Candelier, le parain
 a été jacque joseph pichon jeune homme de cette
 paroisse et la maraine a été marie Catherine
 Duplouye jeune fille aussi de cette paroisse,
 lesquels ayant declarés ne scavoir écrire ont
 de ce tous deux interpellés faits leur marque
 ordinaire le meme jours mois et an que dessus
 marque X De jacque joseph pichon
 marque ++ de marie Catherine Duplouye
 L. A. Denielle pretre

B.1767.12.30

le trent du mois de Decembre de l'an mil sept
 cent soixant sept est né et le jours suivant fut
 baptisé par moi pretre soussigné, jacques joseph
mathias Desette, fils legitime de pierre tondelier
 de son stile, et de marie therese Candelier, le parain
 a été jacque joseph pichon jeune homme de cette
 paroisse, et la maraine a été marie Catherine
 Duplouye jeune fille aussi de cette paroisse,
 lesquels ayant declarés ne scavoir écrire ont
 de ce tous deux interpellés faits leur marque
 ordinaire le meme jours mois et an que dessus
 marque X De jacque joseph pichon
 marque ++ de marie Catherine Duplouye

L : A: Denielle pretre